



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E62494

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2026

ÉDITÉ LE 30/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2005

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 21/08/2024

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR

Siret : 480 852 359 00029

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 10 123 02

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 121499299

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 121499299

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : GLATZ REGIS

16 QUAI DE LA FECHT
16 A QUAI DE LA FECHT
68040 INGERSHEIM

Téléphone : 03 89 27 26 01

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : glatz@glatz68.fr

Responsabilité légale :
GLATZ RÉGIS CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 21 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	27/11/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	30/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	18/01/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	30/01/2026
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	27/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	27/11/2023
o Chaudière bois	18/01/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	27/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	27/11/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	27/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.